



## Démission ou rupture contrat à l'amiable?

Par **anonymik**, le **10/02/2010** à **17:46**

Bonjour,

J'ai envie de démissionner, tout en tirant profit de mes deux années d'ancienneté que j'ai passé chez ma boîte.

Alors je voudrai savoir quelle formule est la meilleure dans mon cas?

Est ce que mon employeur est obligé d'accepter une rupture de contrat à l'amiable?

Au cas où je démissionne, quel droit puis je réclamer à ma société?

Au cas où on fait une rupture de contrat à l'amiable, quel droit puis je réclamer à ma société?

J'ai lu quelque part que je pourrai demander une indemnité de départ, est ce que cette demande a besoin de conditions particulières? est ce que l'employeur est obligé de l'accepter? Comment définir le montant de l'indemnité de départ?

Merci d'avance